



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conservation

Question écrite n° 97827

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la crise que traverse actuellement la facture d'orgue française. En effet, suite à la diminution des crédits alloués à la culture, le nombre de commandes a baissé jusqu'à deux tiers pour certaines entreprises spécialisées. Cette situation, si elle perdure, pourrait entraîner un nombre important de licenciements et, par conséquent, une perte de savoir-faire multiséculaire qui fait la renommée de la facture d'orgue française à travers le monde. Aussi, il souhaite connaître sa position à ce sujet et les mesures qu'il entend prendre pour venir en aide à ce secteur en crise.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication entend rassurer l'honorable parlementaire sur la continuité de la politique générale de l'État en faveur des orgues, sans toutefois méconnaître la réalité des difficultés économiques préoccupantes rencontrées par la profession des facteurs d'orgues, artisans d'art, qui peuvent désormais bénéficier du label « entreprise du patrimoine vivant ». Il se tient très régulièrement informé des réalisations des facteurs d'orgues français, qu'il s'agisse de créations ou de restaurations d'instruments protégés au titre des monuments historiques ou non, et s'honore de contribuer, par l'action de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales, au maintien d'un véritable savoir-faire artisanal renommé, largement reconnu en France et à l'étranger. Il se réjouit des créations de facteurs d'orgues français en particulier au Japon, en Corée, en Allemagne, après l'inauguration du grand orgue dans l'église entièrement reconstruite de la Frauenkirche de Dresde, qui a constitué un événement d'envergure internationale. C'est ainsi qu'entre 2003 et 2005, une somme globale d'1,2 million d'euros a été consacrée à une vingtaine d'opérations de créations d'orgues neuves, principalement, et de restaurations d'instruments installés dans des édifices appartenant à des communes et à des associations culturelles. Toutes ces opérations ont reçu un avis favorable au principe d'une subvention de l'État émis par la commission des orgues non protégées au titre des monuments historiques, compétente auprès de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, en raison de la qualité de leur projet global et de leur programme culturel de diffusion et de pédagogie. Elles bénéficient d'une subvention moyenne de l'État de 25 % pour les créations et de 20 % pour les restaurations et font l'objet d'appels d'offres avec mise en concurrence des entreprises françaises et européennes intéressées par le projet, conformément aux dispositions du code des marchés publics. Il convient de signaler, parmi les opérations achevées et cofinancées depuis 2003 par le ministère de la culture et de la communication, les récentes créations d'orgues neuves à Laroque-d'Olmes (Ariège), à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône), à l'église Saint-Jacques de Neuilly (Hauts-de-Seine), propriété diocésaine, à Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise), et la restauration de l'orgue de Nontron (Dordogne). Il importe aussi de rappeler la création du grand orgue contemporain de la cathédrale d'Evreux (Eure), propriété de l'État. De nombreuses créations d'orgues sont en cours de réalisation, en particulier à Sanary (Var), à Piblangue (Moselle), à Champcueil (Essonne), au temple de l'Eglise réformée de France à Tours (Indre-et-Loire), au temple du Bouclier de Strasbourg (Bas-Rhin), à Rémering-lès-Puttelange (Moselle), à Bourgogne (Marne), à Dole (Jura), à la cathédrale de Saint-Dié (Vosges), propriété de l'État, ainsi que les restaurations du grand orgue de l'église de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) et celle de l'orgue du temple

de Grenoble (Isère). Le ministre demeure très attentif aux actions de créations qui seront lancées prochainement, parmi lesquelles les orgues destinées aux églises du Touquet (Pas-de-Calais), de Marly-le-Roi (Yvelines), de Brunoy (Essonne), de Thionville (Moselle), d'Amilly (Loiret), de Courbevoie (Hauts-de-Seine), à l'école de musique de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) ainsi que la restauration des orgues de Saint-Paterne-Racan (Indre-et-Loire) et de Saint-Pierre de Neuilly (Hauts-de-Seine). Le ministre réaffirme sa volonté de tout mettre en oeuvre afin de poursuivre une politique dynamique de création d'orgues, en parfaite complémentarité avec la politique de protection et de restauration du patrimoine organistique initiée par la direction de l'architecture et du patrimoine, sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97827

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6347

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9580